



## A compléter et à retourner signé à l'établissement Accompagné du règlement de 50 €

### ANNEXE FINANCIERE COLLEGE - LYCEE 2020/2021

(Cette annexe tient lieu de confirmation d'inscription)

Les tarifs fixés par le Conseil d'Administration du lycée Agro-environnemental pour l'année 2020/2021 sont les suivants :

- Forfait d'inscription : 50 € (non restitués en cas de désistement)
- Tarif annuel à régler mensuellement sur 10 mois (de septembre à juin)

MONTANTS ANNUELS		
EXTERNAT Contribution Familiale	DEMI PENSION Contribution incluse	INTERNAT Contribution incluse
602 €	1530 €	3100 €

- Contribution des familles de 50 % à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

- Un repas pris exceptionnellement à l'établissement sera facturé 5 €
- Que vous soyez boursier ou pas, un chèque de règlement du mois de septembre vous sera demandé le jour de la rentrée scolaire
- Un changement de régime ne sera possible qu'en fin de mois après validation du chef d'établissement
- En cas d'absence supérieure à 2 semaines consécutives, pour maladie ou accident avec certificat médical à l'appui, seul le montant correspondant aux semaines complètes d'absence à partir de la fin de la 2<sup>ème</sup> semaine d'absence sera décompté
- En cas de départ de l'établissement, du fait d'une démission ou d'une exclusion, tout mois commencé sera facturé en entier et exigible au moment du départ

Mme – M : \_\_\_\_\_

Inscrivons notre enfant : \_\_\_\_\_

En classe de : \_\_\_\_\_

En qualité de :

EXTERNE

DEMI PENSIONNAIRE

INTERNE

(Rayer la mention inutile)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signatures du responsable légal et de l'élève ou étudiant confirmant son inscription  
Ils s'engagent à régler les prestations facturées.